

CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHEMAURE

REUNION PUBLIQUE du mardi 9 avril 2019

Compte rendu

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à 18h, le Conseil Municipal de la commune de ROCHEMAURE, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Christian LECERF, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le maire le 4 avril 2019.

Présents : M. AUDOUARD Jean-Claude – Mme CHAMPALBERT Ghislaine - M. CHEYNET Michel - Mme GRILLET Christine – Mme LAMBERT Adèle – M. LECERF Christian – M. SAULO Michel - M. VERON Denis - Monsieur CUNY Pierre Yves – M. CUNHA Bernard – M. MALTAVERNE Bruno – Mme SOUMILLE Catherine - Mme MARTIN Marie-Françoise- M. JIMENEZ René - Mme BLANC Anne-Dominique - M. Olivier FAURE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme PARAT Carole - Mme GOMEZ Marlène - Mme CLUTIER Véronique

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de **DIX NEUF**, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal ;

Madame Catherine SOUMILLE, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 février 2019
Désignation d'un secrétaire de séance

1. Budget principal - approbation du compte de gestion 2018
2. Budget principal – vote du compte administratif 2018
3. Budget principal – affectation des résultats 2018
4. Budget assainissement – approbation du compte de gestion 2018
5. Budget assainissement – vote du compte administratif 2018
6. Budget assainissement – affectation des résultats 2018
7. Vote des taux de fiscalité locale – exercice 2019
8. Budget primitif 2019 – commune
9. Budget primitif 2019 – assainissement
10. Recrutement de saisonniers
11. Convention interventions musicales Ardèche musique et danse 2019/2020

Questions diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le PV de la séance du 11 février 2019 et celui du 19 décembre 2018 corrigé. Monsieur FAURE et Madame BLANC s'abstiennent en ce qui concerne l'approbation du PV de la séance du 11 février 2019 puisqu'ils n'étaient pas présents lors de cette séance.

QUESTION N° 1 – 2019.04.06

Budget principal - approbation du compte de gestion 2018

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable du Trésor. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de

recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites afin de les passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Monsieur FAURE et Madame BLANC précisent qu'ils s'abstiennent car ils n'ont pas eu le temps d'étudier le document en question.

Le directeur des services signale que les services municipaux ont dû modifier à la marge les chiffres envoyés avec la note des élus suite à la prise en compte indue de restes à réaliser en recettes de fonctionnement dans le report des résultats de 2018 et donc dans le Budget primitif 2019. Il s'excuse pour ce changement dont les conséquences sont présentées en séance aux conseillers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- ✓ **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2018 dressé par le comptable du Trésor. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,
- ✓ **TRANSMET** un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, ainsi qu'à Monsieur le comptable du trésor pour suite à donner.

VOTE : 14 voix POUR, 2 ABSTENTIONS

QUESTION N° 2 – 2019.04.07

Budget principal - approbation du compte administratif 2018

Le conseil municipal, réuni pour cette délibération hors la présence de Monsieur le maire et sous la présidence d'un adjoint au maire, examine le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	1 572 462, 49 €
Recettes	1 928 159, 70 €
Report de l'exercice 2017	+ 348 192, 54 €
Excédent de clôture 2018	+ 703 889, 75 €

Investissement

Dépenses	1 792 492,66 €
Recettes	1 858 304,41 €
Report de l'exercice 2017	- 417 159,81 €
Déficit de clôture 2018	- 351 348,06 €

Restes à réaliser d'investissement 2018 :

2) Etat des restes à réaliser en dépenses d'investissement					
Chapitre et compte concerné	Détail		Montant engagement	Paiements déjà effectués	Solde dû
2111- Achat terrain	AVON (Office notarial du Vivarais - délibération D2017.12.57	Cession parcelle AK 754A et AK 56 et acquisition parcelle AK 48D	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
	SCP RABATEL DENARIE AIZAC Voirie Vallon de Chambeyrol délibération 16.12.76	Incorporation voirie - frais géometre et notaire	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
2135- Installations générales - agencement - aménagements des constructions	PLANET - devis 17080	Rembarde château	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
Total des restes à réaliser en dépenses d'investissement					11 000,00 €

3) Etat des restes à réaliser en recettes

1323- Subventions d'investissement Dép.	Département PILOTS 2012	Ecole élém	12 841,00 €		
1341- Subventions d'investissement DETR	DETR 2013	Ecole élém zeme tranche	97 748,00 €		
1341- Subventions d'investissement DETR	DETR 2016	Self (SDEA)	42 000,00 €		
1341- Subventions d'investissement DETR	DETR 2015	Mairie	37 652,00 €		
1341- Subventions d'investissement DETR	DSIL 2018	Biblio	6 613,00 €		
1321- Subventions d'investissement Région	Région	Piste piéton cycles	50 000,00 €		
1321- Subventions d'investissement Région	Région	Place de la cité	11 000,00 €		
1323- Subventions d'investissement Dép.	Département	Diag. Réseau asst et réhabilitation	21 162,00 €		
1323- Subventions d'investissement Dép.	Département	Self (SDEA)	20 000,00 €		
10226- Taxe d'aménagement	Etat	Taxe aménagement	166,19 €		
Total des RAR recettes d'investissement			299 182,19 €		
7381- Taxe additionnelle droits de mutation	Etat	Fonds de Pérequation	53 527,75 €		
748373- DSIPL	Préfecture Ardèche	DSIPL Piste piétons cycles	64 077,76 €		
6419- Remboursement rémunération perso	CPAM	Remboursement IJ	261,94 €		
Total des RAR en recettes de fonctionnement			117 867,45 €		
Total des restes à réaliser recettes			417 049,64 €		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- ✓ **APPROUVE** le compte administratif du budget principal 2018
- ✓ **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, ainsi qu'à Monsieur le comptable du Trésor.

Monsieur FAURE et Madame BLANC remercient les services municipaux de leur avoir transmis des éléments budgétaires détaillés. En dépenses de fonctionnement ils relèvent qu'il y a eu peu de dépenses en voirie en 2018 (chapitre 011). Monsieur CHEYNET répond qu'il n'y a eu que la réhabilitation du chemin du milieu de la plaine mais qu'en 2019 des dépenses plus importantes sont budgétées pour l'entretien de la voirie. Monsieur FAURE et Madame BLANC s'interrogent sur la répartition entre les comptes destinés à l'entretien des bâtiments publics et non publics (chapitre 011). Monsieur le Maire répond que ces derniers sont notamment constitués des appartements que possède la Commune. Monsieur FAURE et Madame BLANC demandent pourquoi les investissements programmés au chapitre 041 n'ont pas été réalisés. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'opérations d'ordre purement financières réalisés sur instruction de la Trésorerie. Ils ajoutent qu'il souhaiteraient avoir un récapitulatif du cout des travaux de l'école élémentaire.

VOTE : 14 voix POUR, 2 CONTRE

QUESTION N°3 – D2018.04.08

Budget principal : affectation des résultats 2018

Le conseil municipal après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 417 159,81 €		65 811,75 €	11 000,00 € 299 182,19 €	288 182,19 €	- 63 165,87 €
FONCT	348 192,54 €		355 697,21 €			703 889,75 €
<p>Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,</p> <p>Décide d'affecter le résultat comme suit :</p>						
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018						703 889,75 €
Affectation obligatoire :						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						63 165,87 €
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						640 723,88 €
Total affecté au c/ 1068 :						63 165,87 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2018 A REPREDRE (LIGNE 001)						-351 348,06 €

Le Conseil municipal , après en avoir délibéré, à la majorité :

- ✓ **AFFECTE** au budget 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante conformément au tableau ci-dessus :
 - Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté », la somme de 640 723,88 € (recettes de fonctionnement).
 - Au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » (recettes d'investissement), la somme de 63 165,87 €
 - Au compte 001 « résultat d'investissement reporté » (dépenses d'investissement) la somme de 351 348,06 €
- ✓ **TRANSMET** un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, ainsi qu'à Monsieur le comptable du trésor pour suite à donner.

VOTE : 14 voix POUR, 2 ABSTENTATIONS

QUESTION N° 4 – D2019.04.09

Budget assainissement : approbation du compte de gestion 2018

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable du Trésor.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites afin de les passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le compte de gestion du budget assainissement de l'exercice 2018 dressé par le comptable du Trésor. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,
- ✓ **TRANSMET** un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, ainsi qu'à Monsieur le comptable du trésor pour suite à donner.

QUESTION N° 5 – D2019.04.10**Budget assainissement - approbation du compte administratif 2018**

Le conseil municipal, réuni pour cette délibération hors la présence de Monsieur le maire et sous la présidence d'un adjoint au maire, examine le compte administratif de l'exercice 2017 du budget assainissement qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	109 259,14 €
Recettes	124 114,77 €
Report de l'exercice 2017	36 751,39 €
Excédent de clôture 2018	+ 51 607,02 €

Investissement

Dépenses	136 400 €
Recettes	227 392,69 €
Report de l'exercice 2017	- 1 881,85 €
Excédent de clôture 2018	+ 89 110,84 €

Restes à réaliser d'investissement 2018 :

1) Restes à réaliser dépenses d'investissement			Montant engagement	paiements déjà effectués	Solde dû
Chapitre et compte concerné					
21532- Réseaux d'assainissement	Maîtrise d'œuvre dévoiement réseaux Chambeyrol	NALDEO devis du 27/06/17	15 649,20 €	2 916,00 €	12 733,20 €
21532- Réseaux d'assainissement	Fourniture préleveur	SAUR engagement 11/12/2018	5 100,00 €	0,00 €	5 100,00 €
2315- Immobilisations	Dévoiement RN 102	Marché à lancer en 2019	396 000,00 €		396 000,00 €
Total des RAR en dépenses d'investissement					413 833,20 €
2) Restes à réaliser recettes d'investissement					
1311- Etat	Remboursement dévoiement RN 102	Convention DREAL	330 000,00 €	99 000,00 €	231 000,00 €
2762- Créances sur TVA	Dévoiement RN 102	Remboursement TVA SAUR			66 000,00 €
Total des RAR en recettes d'investissement					297 000,00 €
3) Restes à réaliser recettes de fonctionnement					
741- Prime épuration	Agence de l'eau prime 2018				9 802,07 €
Total des RAR en recettes de fonctionnement					9 802,07 €
Total des restes à réaliser en recettes					306 802,07 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, hors de la présence de Monsieur Christian LECERF, maire :

- ✓ **APPROUVE** le compte administratif du budget assainissement 2018
- ✓ **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, ainsi qu'à Monsieur le comptable du Trésor.

VOTE : 14 voix POUR, 2 ABSTENTATIONS

QUESTION N° 6 – D2019.04.11**Budget assainissement : affectation des résultats 2018**

Le conseil municipal après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			0			
INVEST	- 1 881,85 €		90 992,69 €	413 833,20 € 297 000,00 €	- 116 833,20 €	- 27 722,36 €
FONCT	36 751,39 €		14 855,63 €			51 607,02 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	51 607,02 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	27 722,36 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	23 884,66 €
Total affecté au c/ 1068 :	27 722,36 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2018 A REPENDRE (LIGNE 001)	89 110,84

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- ✓ **AFFECTE** au budget assainissement 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

Au compte 1068 « excédent de fonctionnement » en recettes d'investissement la somme de 27 722,36 €

Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté », la somme de 23 884,66 €

Au compte 001 « résultat d'investissement reporté » (recettes d'investissement) la somme de 89 110,84 €

- ✓ **TRANSMET** un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, ainsi qu'à Monsieur le comptable du Trésor.

VOTE : 14 voix POUR, 2 ABSTENTATIONS

QUESTION N°7 – D2019.04.12

VOTE TAUX DE FISCALITE LOCALE 2019

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition au niveau de 2018, selon la répartition suivante :

Taxe d'habitation	8.47 %
Taxe foncière (bâti)	17.84 %
Taxe foncière (non bâti)	60.75 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire
- ✓ **DECIDE DE MAINTENIR** pour l'année 2019 les taux d'imposition selon la répartition proposée

QUESTION N°8 – D2019.04.13

BUDGET PRIMITIF 2019 - Commune

Après avoir présenté le projet de budget 2019 pour la commune, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2019, tel que résumé dans les tableaux ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	2 613 329.39 €	1 701 413.45 €	4 314 742.84 €
Recettes	2 613 329.39 €	1 701 413.45 €	4 314 742.84 €

Il est proposé au conseil municipal d'adopter par chapitre le projet de budget primitif ainsi établi.

FONCTIONNEMENT									
CHAPITRE	DEPENSES	BP 2018 + DM	CA 2018	BP 2019	CHAPITRE	RECETTES	BP 2018 + DM	CA 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	629 400,00 €	485 546,89 €	691 100,00 €	002	Excédent antérieur fonctionnement reporté	348 192,54 €		640 723,88 €
012	Charges de personnel	766 900,00 €	733 131,68 €	785 313,00 €	013	Atténuation de charges	5 000,00 €	12 727,44 €	8 000,00 €
014	Atténuation de charges	110 000,00 €	69 356,00 €	70 000,00 €	70	Produit des services	8 000,00 €	10 187,26 €	8 000,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	36 000,00 €	0,00 €	21 736,81 €	73	Impôts et taxes	1 525 000,00 €	1 544 000,00 €	1 568 527,75 €
65	Autres charges de gestion courante	206 923,00 €	199 842,73 €	204 948,00 €	74	Dotations et participations	192 700,00 €	244 292,00 €	278 077,76 €
66	Charges financières	63 000,00 €	62 698,11 €	67 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	105 000,00 €	116 952,52 €	110 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	1 708,81 €	5 000,00 €	76	Produits financiers	0,00 €		
68	Dotation aux amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €		77	Produits exceptionnels	0,00 €	596,66 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	23 103,87 €	20 178,27 €	19 123,00 €					
	sous total	1 840 326,87 €	1 572 462,49 €	1 864 220,81 €					
023	Virement à la section d'investissement	343 565,67 €	0,00 €	749 108,58 €					
	TOTAL DEPENSES	2 183 892,54 €	1 572 462,49 €	2 613 329,39 €		TOTAL RECETTES	2 183 892,54 €	1 928 755,88 €	2 613 329,39 €

INVESTISSEMENT									
CHAPITRE	DEPENSES	BP 2017 + DM	CA 2017	BP 2018	CHAPITRE	RECETTES	BP 2018 + DM	CA 2018	BP 2019
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	417 159,81 €		351 348,06 €	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Remboursement d'emprunts	63 229,77 €	62 790,20 €	73 229,77 €	024	Produit des cessions	0,00 €	0,00 €	146 000,00 €
10	TLE	0,00 €	0,00 €	1 445,30 €	10	dotations fonds divers réserves	1 136 961,71 €	1 173 358,24 €	188 165,87 €
20	Immobilisation incorporelles	36 662,00 €	29 474,20 €	48 500,00 €	1068	dont Exédents de fonctionnement	986 961,71 €	986 961,71 €	63 165,87 €
204	Subventions d'équipement versées	1 743,00 €	1 742,04 €	440 000,00 €		dont FCTVA	150 000,00 €	174 795,00 €	120 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	681 605,59 €	569 046,38 €	326 298,04 €		dont Taxe aménagement + taxes urbanisme		11 601,53 €	5 000,00 €
23	Immobilisations en cours (travaux)	1 227 000,00 €	1 129 439,84 €	435 000,00 €	13	subventions d'investissement	646 268,09 €	334 767,90 €	599 016,00 €
	Total dépenses équipement	2 427 400,17 €	1 792 492,66 €	1 675 821,17 €	16	emprunts et dettes assimilées	330 000,00 €	330 000,00 €	0,00 €
					21	Immobilisations corporelles		0,00 €	
020	Dépenses imprévues d'investissement	52 499,17 €	0,00 €	25 592,28 €	23	Immobilisations en cours			
041	Opérations patrimoniales	1 352 000,00 €	0,00 €	0,00 €	021	virement de la section de fonctionnement	343 565,67 €		749 108,58 €
042	Opération d'ordre entre section (amort.)				040	Opérations d'ordre entre sections	23 103,87 €	20 178,27 €	19 123,00 €
					041	Opération patrimoniales	1 352 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES	3 831 899,34 €	1 792 492,66 €	1 701 413,45 €		TOTAL RECETTES	3 831 899,34 €	1 858 304,41 €	1 701 413,45 €

Monsieur FAURE et madame BLANC relèvent que les frais liés à l'article 6284 (redevances pour service rendu) seront peut-être à enlever puisqu'il s'agit de la participation au fonctionnement de la piscine de Cruas actuellement fermée suite à un problème technique. Ils évoquent le poste carburant qui devrait baisser suite à l'acquisition d'un véhicule électrique. Monsieur le Maire répond que cela ne devrait pas être significatif étant donné qu'il y a la location de la batterie à prendre en charge et que cela ne concerne qu'un véhicule. Monsieur FAURE et madame BLANC se posent la question du compte épargne temps pour les agents. Est-il prévu dans les dépenses de personnel ? Monsieur le Maire répond que le chapitre concerné est affecté d'une marge qui permet de faire face à cela d'autant plus que cela ne concerne que très peu d'agents, ceux-ci pouvant demander le règlement de ces journées uniquement au-delà de 20 jours accumulés.

Monsieur FAURE et madame BLANC soulignent l'effort financier en faveur d'études notamment pour l'aménagement du quartier des fontaines. Madame BLANC regrette la disparition de fonds pour l'entretien du petit patrimoine. Monsieur le Maire précise que des budgets sont prévus pour la réhabilitation de la source du vallon de Rignas et pour des travaux à Notre Dame des Anges. Monsieur FAURE et madame BLANC déplorent le fait que rien ne soit prévu concernant les toilettes publiques situées à proximité de la salle des fêtes. Il est rappelé que concernant les toilettes publiques la majorité a créé celles de la cité du barrage et projette la création d'un autre sanitaire lors du réaménagement du parking du château. Celles situées en face de la mairie devraient être considérablement rénovées courant 2019. Suite à un questionnement, Monsieur le maire précise que les travaux prévus à la salle des fêtes en 2019 ne sont que des travaux de rafraîchissement et non des travaux d'ampleur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- ✓ **APPROUVE** le budget primitif principal 2019 ainsi établi
- ✓ **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, ainsi qu'à Monsieur le comptable du Trésor pour suite à donner

VOTE : 14 voix POUR, 2 CONTRE

QUESTION N°9 – D2019.04.14

BUDGET PRIMITIF 2019 - Assainissement

Après avoir présenté le projet de budget 2019 pour le budget assainissement, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif assainissement 2019, tel que résumé dans les tableaux ci-dessous :

	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	147 363,04 €	1 018 016,54 €	1 165 379,57 €
Recettes	147 363,04 €	1 018 016,54 €	1 165 379,57 €

Il est proposé au conseil municipal d'adopter par chapitre le projet de budget primitif ainsi établi :

EXPLOITATION									
CHAPITRE	DEPENSES	BP 2018 + DM	CA 2018	BP 2019	CHAPITRE	RECETTES	BP 2018 + DM	CA 2018	BP 2019
000	Déficit antérieur reporté	- €			000	Excédent antérieur exploitation reporté	36 751,39 €		23 884,66 €
011	Charges à caractère général	25 000,00 €	8 365,44 €	26 000,00 €					
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	1 000,00 €		2 079,72 €	70	Produit des services	70 000,00 €	93 771,96 €	86 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	- €			74	Subvention d'exploitation	15 000,00 €	80 290,06 €	10 000,00 €
66	Charges financières	11 100,00 €	11 040,70 €	10 100,00 €					
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €		1 000,00 €					
68	Dotations aux provisions	- €		0,00 €	77	produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	
042	Dotations aux amortissements	92 540,19 €	89 853,00 €	91 965,05 €					
	sous total	130 640,19 €	109 259,14 €	131 144,77 €	042	Produits exceptionnels	30 342,81 €	28 655,62 €	27 478,38 €
023	Virement à la section d'investissement	21 454,01 €		16 218,27 €					
	TOTAL DEPENSES	152 094,20 €	109 259,14 €	147 363,04 €		TOTAL RECETTES	152 094,20 €	202 717,64 €	147 363,04 €
INVESTISSEMENT									
CHAPITRE	DEPENSES	BP 2018 + DM	CA 2018	BP 2019	CHAPITRE	RECETTES	BP 2018 + DM	CA 2018	BP 2019
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	1 881,85 €	0,00 €	0,00 €	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	89 110,84 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	4 416,81 €	0,00 €	8 838,14 €	022	Virement de la section d'exploitation	21 454,01 €	0,00 €	16 218,27 €
040	Subventions d'investissement	30 342,81 €	30 342,81 €	27 478,39 €	10	dotations fonds divers réserves	33 388,09 €	33 388,09 €	27 722,36 €
16	Remboursement d'emprunts	25 300,00 €	25 289,03 €	19 700,00 €	13	subventions d'investissement	360 000,00 €	104 151,60 €	661 000,00 €
20	Etudes	- €		65 000,00 €	16	emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	
21	Immobilisations corporelles	122 877,63 €	80 768,16 €	435 000,00 €	041	Immobilisations en cours	74 020,00 €	0,00 €	66 000,00 €
23	Immobilisations en cours (travaux)	396 000,00 €	0,00 €	396 000,00 €	27	autres immos financières	74 020,00 €	0,00 €	66 000,00 €
041	Autres immos financières	74 020,00 €	0,00 €	66 000,00 €	040	amortissement des immos	91 957,00 €	89 853,00 €	91 965,06 €
	TOTAL DEPENSES	654 839,10 €	136 400,00 €	1 018 016,53 €		TOTAL RECETTES	654 839,10 €	227 392,69 €	1 018 016,53 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif assainissement 2019 ainsi établi

TRANSMET un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, ainsi qu'à Monsieur le comptable du Trésor pour suite à donner

QUESTION N°10 – D2019.04.15

Personnel communal – recrutement saisonnier

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s), il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison des congés annuels et du surcroît de travail, consécutif à la saison estivale, il y a lieu, de créer les emplois saisonniers suivants :

- 1 poste d'ouvrier/ouvrière polyvalent(e) pour assurer divers travaux de manutention, d'entretien de la voirie et des bâtiments communaux pour la période du Lundi 3 juin 2019 au vendredi 27 septembre 2019 à raison de 20h maximum par semaine.

Considérant que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal,

Le Conseil municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **CREE** les emplois saisonniers suivants :
 - 1 poste d'ouvrier/ouvrière polyvalent(e) pour assurer divers travaux de manutention, d'entretien de la voirie et des bâtiments communaux pour la période du Lundi 3 juin 2019 au vendredi 27 septembre 2019 à raison de 20h maximum par semaine.
- ✓ **FIXE** la rémunération des personnels recrutés sur la base du 1^{er} échelon de la grille des adjoints techniques territoriaux pour l'ouvrier/ouvrière polyvalent(e).

QUESTION N° 11 – D2019.04.16

Ardèche Musique et danse – convention Eveil musical 2019/2020

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le conseil général de l'Ardèche met à disposition des écoles un musicien intervenant qui assurera, durant l'année scolaire 2019/2020, des séances d'éveil musical comme les années précédentes.

Ainsi pour l'année scolaire 2018/2019, six classes de l'école élémentaire de Rochemaure bénéficieront de ces séances d'éveil musical, le coût global de cette prestation s'établissant à 600 € x 6 classes, soit 3 600 €. Les 3 classes de l'école maternelle en bénéficieront également pour 900 € (3 classes à 300 euros le cycle de prestations) La commune de Rochemaure s'engage à participer au financement de cette action à hauteur de 4 500 €.

Le Conseil municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention en partenariat avec le conseil général de l'Ardèche au titre de l'année scolaire 2019-2020, précisant notamment les engagements financiers de la commune, et tous documents s'y rapportant
- ✓ **TRANSMET** un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, ainsi qu'à Monsieur le président du syndicat mixte Ardèche Musique et Danse pour suite à donner, et au comptable du trésor pour information et suite à donner.

Fin de séance à 20h.